

Conseil Départemental de la Manche Centre Médico-Social

Le Centre Médico-Social dépend d'une collectivité territoriale : Le Conseil Départemental.

Public Accueilli

Le CMS s'adresse à tout public, sans aucune distinction.

Secteur Géographique d'intervention

Le territoire de solidarité du Coutançais regroupe 6 cantons, 69 communes et 53 200 habitants.

- ↳ COUTANCES
- ↳ LESSAY
- ↳ SAINT-MALO DE LA LANDE
- ↳ MONTMARTIN SUR MER
- ↳ SAINT SAUVEUR LENDELIN
- ↳ CERISY LA SALLE

Adresse

2 bis rue Rémy de
Gourmont
CS 10707 – 50207
COUTANCES

Tel : 02 33 17 40 40
Fax : 02 33 17 40 00

Activités / Domaines d'intervention

↳ Mission Administrative :

Les assistantes Médico-Sociales accueillent le public (accueil physique et téléphonique), l'orientent, évaluent l'urgence de la situation. Elles proposent des rendez-vous avec les différents professionnels du territoire de solidarité. Elles assurent l'instruction et la gestion des dossiers administratifs dans le cadre des dispositifs gérés en territoire (tâches relatives à l'Aide Sociale à l'Enfance, suivi des Contrats d'Engagement Réciproque des bénéficiaires du RSA, demandes d'Aide Personnalisée à l'Autonomie, Aides financières, demandes d'agrément assistantes maternelles, assistantes familiales, demandes relatives à l'accueil familial des PH...).

↳ Mission Polyvalence de secteur :

Les assistantes de service social, polyvalentes de secteur, évaluent de manière globale la situation d'une personne, d'une famille. Elles mettent en place un accompagnement social comprenant des objectifs établis avec les personnes en fonction de leur situation (ils peuvent porter sur leurs droits sociaux, leur budget, leur insertion professionnelle, leur logement, l'éducation de leurs enfants, leur couple, leur famille, leur santé et celle de leurs proches...).

Concernant l'aide à la gestion du budget, le CMS dispose d'une CESF qui propose des Aides Educatives Budgétaires (AEB).

Le CMS dispose aussi d'une assistante de service social spécialisée dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, les assistantes de service social sont amenées à monter différents dossiers pour ouvrir les droits des personnes. Elles travaillent en étroite collaboration avec un ensemble de partenaires.

Il s'agit également d'accompagner les bénéficiaires du RSA en actionnant tous les dispositifs pouvant lever les freins à la reprise d'activité sociale et/ou professionnelle.

Dans le cadre des textes légaux, elles évaluent en lien avec d'autres services, les situations des familles faisant l'objet d'informations préoccupantes au titre de la protection de l'enfance. Elles peuvent être amenées à signaler au procureur de la République la vulnérabilité de personnes mineures, mais aussi adultes, en demandant à ce qu'elles soient protégées.

↳ [Mission Protection Maternelle et Infantile \(dont le CPEF\) :](#)

Le service propose un suivi prénatal et post-natal.

Des consultations nourrissons se font sur rendez-vous. La PMI effectue les enquêtes d'agrément des assistantes maternelles, accompagne l'exercice de cette profession et contrôle le respect de leurs obligations.

Des bilans de santé se font aussi dans les écoles par les infirmières-puéricultrices.

La PMI dispose d'un centre de planification de l'éducation familiale.

Dans le cadre des textes légaux, les professionnels évaluent en lien avec les assistants de service social les situations des familles faisant l'objet d'informations préoccupantes au titre de la protection de l'enfance.

↳ [Mission Aide Educative à Domicile :](#)

Il s'agit de mettre en place un accompagnement auprès d'enfants et de parents en difficultés éducatives, avec leur accord.

Partant du constat de problématiques liées à des carences éducatives ou à des difficultés plus générales constatées dans l'exercice des fonctions parentales, l'accompagnement socio-éducatif de la famille se concrétise par un soutien, voire une guidance parentale, un apprentissage d'ordre éducatif et de gestion du quotidien, en vue de réduire les difficultés et de favoriser l'insertion sociale.

↳ [Mission Accueil et Accompagnement familial :](#)

Il s'agit de mettre en place un accompagnement des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que de certains jeunes majeurs (18/21 ans).

Le référent éducatif est l'interlocuteur principal qui intervient auprès de l'enfant, de chacun des parents et de la famille d'accueil.

Il met en œuvre les droits de visites en lieu neutre fixés par le juge des enfants et assiste aux audiences de révision du même juge.

Il travaille en étroite collaboration avec un ensemble de partenaires et en interne avec le cadre ASE et la psychologue.

↳ [Mission Autonomie \(PA-PH\) :](#)

S'adressant au public âgé et porteur de handicap, la mission autonomie comprend deux référents Aide Personnalisée à l'Autonomie et un référent Accueil Familial.

S'agissant de l'APA, les référents se rendent au domicile des personnes demandeuses (de plus de 60 ans) afin d'évaluer leurs besoins et d'établir un plan d'aide pour les maintenir à leur domicile.

Là aussi, ils travaillent avec un ensemble de partenaires œuvrant dans le champ gérontologique.

L'accueil familial est une spécificité du département de la Manche.

Il s'agit d'accueillir à son domicile des personnes âgées ou handicapées. Cela nécessite un agrément du département. Le référent évalue la situation des futurs accueillants familiaux et il effectue un suivi et un contrôle des situations des accueillis à domicile.